

**COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION
APPUI AU DÉVELOPPEMENT AUTONOME
ASBL ET RAPPORT DU RÉVISEUR
D'ENTREPRISES AGRÉE**

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2025



39, RUE GLESENER
L-1631 LUXEMBOURG

R.C.S. LUXEMBOURG : F 199



Sommaire

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	2
Bilan au 31 décembre 2025	5
Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2025	6
Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025	7



5, rue Guillaume J. Kroll
L-1882 Luxembourg
Luxembourg
Tel +352 27 114 1
forvismazars.com/lu

Au Conseil d'Administration de l'Association
ADA – Appui au Développement Autonome a.s.b.l.
Association sans but lucratif

R.C.S. Luxembourg F199

39, Rue Glesener
L-1631 Luxembourg

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **ADA – Appui au Développement Autonome a.s.b.l.** (« l'association ») comprenant le bilan au 31 décembre 2025 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 Juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 21 mai 2026

Pour Forvis Mazars, Cabinet de révision agréé
5, rue Guillaume J. Kroll
L-1882 Luxembourg

Signed by:


Olivier BIREN
Réviseur d'entreprises agréé

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025

Bilan au 31 décembre 2025

ACTIF	Notes	31/12/2025 EUR	31/12/2024 EUR
C. Actif immobilisé		1.586.849	1.488.318
I. Immobilisations incorporelles	2.2 - 3	-	-
II. Immobilisations corporelles	2.2 - 3	206.325	108.513
III. Immobilisations financières	2.3 - 4	1.380.524	1.379.805
D. Actif circulant		10.155.039	7.045.353
II. Créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2.4 - 5	518.407	284.952
IV. Avoirs en banques, en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	6	9.636.632	6.760.401
E. Comptes de régularisation	2.8 - 7	102.695	54.209
TOTAL ACTIF		11.844.583	8.587.881
FONDS PROPRES ET PASSIF	Notes	31/12/2025 EUR	31/12/2024 EUR
A. Fonds propres	2.5 - 8	1.917.688	1.789.832
I. Fonds associatifs		749.906	749.906
III. Réserve pour projets à réaliser		528.607	501.481
IV. Fonds dédiés		134.769	134.769
V. Résultats reportés		376.550	349.425
VI. Résultat de l'exercice		127.857	54.251
B. Fonds MAE LT pour Investissements	9	1.608.240	1.615.632
Dont Fonds MAE pour projets innovants	4 - 9	433.922	433.922
C. Provisions	2.6 - 10	177.172	180.608
D. Dettes	2.7 - 11	3.016.792	1.923.311
4. a) Dettes sur achats et prestations de service		2.057.938	1.749.457
b) Subvention MAE non utilisée		794.557	-
8. Autres dettes		164.297	173.854
a) Dettes fiscales		-	21.851
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		160.147	149.028
c) Autres dettes		4.150	2.975
E. Comptes de régularisation	2.8 - 7	5.124.691	3.078.498
TOTAL FONDS PROPRES ET PASSIF		11.844.583	8.587.881

Les chiffres sont arrondis à l'unité, la somme en découlant peut dès lors différer d'une addition de la valeur de chacun des postes.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2025

	Notes	31/12/2025 EUR	31/12/2024 EUR
1. Financements	12	13.312.710	13.228.034
Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur		8.527.779	7.959.942
Autres organismes nationaux et étrangers		4.784.931	5.268.091
4. Autres produits d'exploitation	12	1.915.235	900.758
Produits liés aux activités de développement		1.909.510	888.973
Dons, Cotisations		5.725	11.785
5. Autres charges externes	13	-10.385.627	-9.391.358
Soutien au développement et autres aides versées		-4.431.754	-5.568.075
Charges liées aux activités de développement		-5.569.423	-3.418.389
Charges liées à la gestion administrative		-384.450	-404.894
6. Frais de personnel	13	-4.452.081	-4.483.515
Salaires et traitements		-3.374.256	-3.386.386
Charges sociales		-500.516	-479.338
Autres frais de personnel		-577.310	-617.790
7. Corrections de valeur	3 - 13	-59.209	-47.882
Sur immobilisations corporelles et incorporelles		-68.730	-48.809
Sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant		9.521	927
8. Autres charges d'exploitation	13	-174.618	-122.340
Ordinaires		-174.618	-122.340
Exceptionnelles		-	-
9. Produits provenant de participations	4	1.954	10.001
11. Autres intérêts et autres produits financiers	12 - 14	20.524	32.000
14. Intérêts et autres charges financières	13 - 14	-51.031	-71.447
18. Résultat de l'exercice		127.857	54.251

Les chiffres sont arrondis à l'unité, la somme en découlant peut dès lors différer d'une addition de la valeur de chacun des postes.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025

Note 1 - Généralités

L'association a été créée le 17 mai 1994 (RCS F199). Elle porte la dénomination Appui au développement autonome (ADA) et a pour objet :

- d'encourager la recherche de moyens alternatifs de réduction de la pauvreté et de coopération au développement ;
- de favoriser et contribuer à la mise en place de nouveaux moyens et montages financiers en vue d'accompagner les organisations actives en matière de réduction de la pauvreté, les institutions de microfinance et leurs partenaires dans leur recherche d'autonomie ;
- de collaborer avec des personnes, associations, institutions et administrations, poursuivant des buts semblables et dont les activités seraient complémentaires à celles de l'association ;
- d'encourager la diffusion de l'information dans les domaines mentionnés ci-dessus ;
- de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes du développement ;
- de rassembler et gérer les fonds nécessaires à l'action de l'association.

La gestion journalière de l'association est déléguée à une directrice exécutive nommée par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil. La directrice exécutive s'adjoint les services d'un conseil de direction.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux statuts de l'association, et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg ainsi qu'aux pratiques comptables généralement adoptées par les associations sans but lucratif. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles requises par la loi, déterminés et mis en place par le conseil d'administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Elle impose aussi au conseil de direction d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut entraîner des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle elles ont changé. Le conseil de direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels pour l'exercice 2025 donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'association.

L'association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.1. Conversion des postes en devises

Les comptes annuels de l'association sont tenus en EUR.

Les opérations courantes en devises sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en euros aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change sur les soldes des comptes bancaires en devises sont portés au compte de profits et pertes.

Les immobilisations financières sont renseignées au bilan à leurs valeurs d'acquisition respectives - éventuellement corrigées de moins-values - actualisées aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'association sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements selon la méthode détaillée ci-après. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs physiques détenus pour être utilisés dans le cadre de l'activité de façon durable.

Les achats de petits matériels et outillages ainsi que le mobilier, le matériel de bureau et les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas la valeur unitaire de 800 EUR, sont portés directement en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation. Les durées d'amortissement utilisées correspondent aux durées d'utilité des biens conformes aux pratiques habituelles du secteur d'activité.

	Durées d'amortissement	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Autres immo. Corp. (honoraires, travaux...)	9 ans	11,11%	linéaire
Mobilier	8 ans	12,50%	linéaire
Installations, matériel et outillage	5 ans	20,00%	linéaire
Matériel informatique	3 ans	33,33%	linéaire
Logiciel informatique	2 ans	50,00%	linéaire

Lorsque l'association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Une correction de valeur est comptabilisée si la valeur d'inventaire convertie en EUR est inférieure à la valeur d'acquisition. Les augmentations de valeur ne sont enregistrées que jusqu'à la valeur d'acquisition, dans le cas où des corrections de valeur avaient été comptabilisées antérieurement.

Les prêts et dépôts de garanties effectués sont renseignés à l'actif du bilan dans la rubrique immobilisations financières pour l'intégralité des montants mis à la disposition des organismes de microfinance. Ces actifs sont remboursables, en principe, à leurs échéances respectives. Les immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque d'irrécouvrabilité.

Dans le cas où des dividendes sont reçus sous forme d'actions, ils sont mis à l'actif à leur valeur d'acquisition.

2.4. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.5. Fonds propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs, de réserves, de fonds dédiés, de résultats reportés et du résultat de l'exercice.

2.6. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)

Parmi ces provisions, certaines visent à couvrir les risques liés aux investissements pour lesquels l'association est financièrement responsable, et font l'objet d'une estimation par le conseil d'administration en fonction des risques potentiels identifiés.

2.7. Dettes

Les dettes sont enregistrées au passif à leur montant de remboursement. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

2.8. Comptes de régularisation

Le compte de régularisation actif comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Le compte de régularisation passif comprend les produits perçus durant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.9. Reconnaissance des produits

Les recettes proviennent :

- de contrats de financements signés avec des bailleurs de fonds ; dans ce cas, elles sont comptabilisées en revenu l'année où sont encourues les dépenses financées, le terme encouru signifiant que la charge a été payée, facturée ou engagée sur base d'une avance liée à un contrat avec un partenaire de projet ou de programme (Cf. note 12) ;
- d'autres produits d'exploitation provenant directement des activités de développement et des dons et cotisations reçus.

Note 3 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles et incorporelles	Mobilier	Matériel Informatique	Autres installations, outillages	Autres immo. corporelles (travaux)	Logiciels informatiques	Total des immobilisations corporelles et incorporelles
Valeur brute au 01.01.2025	136.010	209.947	55.298	797.567	139.784	1.338.607
Sorties						-
Acquisitions		91.292	48.563	26.687		166.542
Valeur brute au 31.12.2025	136.010	301.239	103.861	824.254	139.784	1.505.148
Amortissements cumulés au 01.01.2025	-132.288	-155.021	-53.873	-749.127	-139.784	-1.230.093
Amortissements 2025	-793	-49.569	-7.366	-11.002		-68.730
Amortissements cumulés au 31.12.2025	-133.081	-204.590	-61.239	-760.129	-139.784	-1.298.824
Valeur Nette au 31.12.2025	2.929	96.649	42.622	64.125	-	206.325
Valeur Nette au 31.12.2024	3.722	54.926	1.425	48.440	-	108.513

Note 4 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières peuvent être divisées en deux types : les participations détenues et les dépôts et cautionnements versés par ADA.

4.1. Participations détenues

Immobilisations financières	Nombre d'actions détenues	Coût historique	31.12.2024 (net)	Reprise de correction de valeur 2025	Entrées / sorties 2025	Corrections de valeur 2025	31.12.2025 (net)	31.12.2025 (NAV)
LMDF (Luxembourg)	38.323	922.282	922.282				922.282	1.049.274
SERINSA (Panama)	100	93.724	77.269			-7.392	69.878	69.878
MICROLUX (Luxembourg)	206	93.159	71.724	9.521			81.246	81.246
FIT (Luxembourg)	300	300.000	300.000				300.000	300.000
Total			1.371.275	9.521	0	-7.392	1.373.405	1.500.398
Cautions			8.530				7.120	
Immobilisations financières			1.379.805				1.380.524	

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)

Depuis 2009, ADA détient une participation dans le fonds Luxembourg Microfinance and Development Fund (LMDF) créé en collaboration avec la Direction de la Coopération au Développement et de l'Action humanitaire du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur (MAE). La SICAV a pour but de contribuer à la réduction de la pauvreté en soutenant des organisations qui renforcent les capacités de leurs clients et stimulent l'esprit d'entrepreneuriat, avec une attention particulière pour les populations les plus exclues. Le fonds facilite l'accès à la finance responsable en établissant des liens durables entre les investisseurs, les institutions de microfinance et les bénéficiaires ultimes.

L'association a souscrit 36 891 actions de la classe A de la SICAV pour une valeur de 922 282 EUR (valeur unitaire de 25 EUR). En 2017, ces actions ont été converties en actions de la classe A bis sur base de la valeur unitaire de souscription. Le nombre d'actions détenues par ADA est donc depuis de 38 322,66 correspondants à une valeur nette d'inventaire de 1 049 274 EUR au 31 décembre 2025. Afin de respecter le principe du coût historique, le montant initialement versé est reflété dans les comptes de ADA.

Ce type d'action prend en charge les risques de pertes à la suite de défaillances d'institutions de microfinance incapables de faire face à leurs obligations, en faveur des actionnaires détenant des actions de la classe C (investisseurs individuels privés). La couverture par les actions de la classe A bis ne s'applique cependant que dans un deuxième temps et ceci après que les pertes sont entièrement absorbées par les actions de la classe A (Cf. note 10 pour le détail de la provision relative à ce risque).

À la fin de l'année 2016, ADA (pour compte du MAE) a, de plus, souscrit 100 actions de 1 000 USD dans le capital de SERVICIOS INclusivos S.A. (Serinsa) au Panama pour une contre valeur de 93 724 EUR, financées par le MAE. Cette société diffuse des produits de microassurance aux institutions de microfinance membres des réseaux nationaux d'IMF des sept pays d'Amérique Centrale qui constituent le réseau REDCAMIF. Suite à la réception des états financiers audités de Serinsa, une correction de valeur a été enregistrée et la valeur de la participation au 31 décembre 2025 a été réévaluée à 69 878 EUR (Cf. note 2.3). Cette diminution de valeur est reflétée par une réduction du fonds MAE LT pour Investissements au passif du bilan (Cf. note 9).

ADA a aussi participé en mars 2016 à la constitution de Microlux S.A., première institution de microfinance au Luxembourg, à hauteur de 140 actions pour un montant de 140 000 EUR. L'AG extraordinaire du 30 octobre 2020 de Microlux a décidé tout d'abord de supprimer la valeur nominale des actions, ensuite, de réduire le capital par compensation des pertes et enfin d'augmenter le capital social de la société par l'émission de nouvelles actions. ADA a participé à cette opération et détient, depuis, 206 actions de l'institution pour une valeur nette d'inventaire correspondant à 81 246 EUR au 31 décembre 2025. En juillet 2024, il a été décidé, lors d'une AG extraordinaire de Microlux, de transformer la forme juridique de Société Anonyme (SA) en Société d'Impact Sociétal (SIS).

L'association a finalement participé en 2022 à la création de la Société d'impact sociétal Financial Innovation Tool SIS (FIT SIS), officiellement constituée le 2 février 2023. Elle a, pour ce faire, souscrit à 300 parts sociales d'impact pour une valeur de 300 000 EUR. Les 300 parts restantes de la SIS ainsi constituée ont été souscrites par le MAE. La société a pour objet le soutien à des personnes en situation de fragilité du fait de leur situation économique ou sociale et la contribution à (i) la préservation du lien social, (ii) la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, culturelles et économiques, (iii) la protection de l'environnement. La société exerce une activité économique d'échange de services dans le but notamment de (i) fournir des services financiers diversifiés (prêts, capital ou garanties, etc.), plus flexibles, adaptés et risqués que la plupart des services disponibles sur le marché et dont l'utilisation est ciblée, (ii) améliorer et accélérer l'accès au financement pour des institutions financières et entreprises à impact social et/ou environnemental variées qui contribuent à la lutte contre la pauvreté des populations vulnérables et/ou au développement durable et (iii) favoriser le développement d'innovations à impact social et/ou environnemental. La valeur de cette participation au 31 décembre 2025 est celle du coût historique.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)

4.2. Dépôts et cautionnements versés

Dépôts et cautionnements versés	31.12.2024 (net)	Entrées/Sorties	31.12.2025 (net)
Caution Chandara - Cambodge	2.561		2.561
Caution I. Ibikunle - Bénin	3.659		3.659
Master Office - Sénégal	1.410	- 1.410	-
Burnon - Bureau Doncols - Luxembourg	900		900
Total	8.530	- 1.410	7.120

Les diverses cautions, principalement liées au détachement de personnel de ADA sur le terrain, en cours au 31 décembre 2025, représentent un montant total de 7 120 EUR.

Note 5 - Créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an

Autres créances	31.12.2025	31.12.2024
Ce poste se compose principalement de créances et produits à recevoir liés à l'activité des programmes dont, pour les plus significatifs: - 320.075 EUR de l'initiative Internationale pour le Climat du ministère allemand de l'environnement (BMU - Bundesministerium für Umwelt) dans le cadre du projet ICCAP en Asie; - 140.992 EUR de LMDF pour les prestations de conseil en investissement pour le fonds; - 38.870 EUR de FIT SIS pour les prestations support administratif et conseils en investissements;	518.407	284.952

Note 6 - Avoirs en banque, avoirs en compte, chèques postaux et encaisse

	31.12.2025	31.12.2024
Comptes courants, caisses et comptes chèque postaux	8.193.722	3.981.075
Comptes de dépôts et d'épargne	1.442.910	2.779.326
Total des Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	9.636.632	6.760.401

Les comptes bancaires présentent, au 31 décembre 2025 un montant global 9 636 632 EUR, principalement composés d'un montant de 3 766 585 EUR relatif au programme Smallholder Sustainability Upscaling Programme (SSNUP) , de divers comptes bancaires principalement alimentés par les financements perçus du MAE, de plusieurs comptes bancaires liés à des projets menés en coopération avec LuxDevelopment, Luxembourg Agency for Development Cooperation (LuxDev) au Bénin, au Rwanda et au Laos et d'un compte bancaire liés à un projet en coopération avec ENABEL, l'agence de développement de l'Etat fédéral belge, au Rwanda.

Note 7 - Comptes de régularisation

	31.12.2025	31.12.2024
Charges constatées d'avance - Administration	57.920	27.183
Charges constatées d'avance - Programmes	44.775	27.026
Comptes de régularisation - Actif	102.695	54.209
Produits constatés d'avance - Administration		0
Produits constatés d'avance - Programmes	5.124.691	3.078.498
Comptes de régularisation - Passif	5.124.691	3.078.498

Les charges constatées d'avance concernent des versements ayant été effectués en 2025 et dont une partie relève de dépenses qui seront effectuées au cours de l'année suivante.

En appliquant la même logique, les produits constatés d'avance sont des financements qui ont été perçus en 2025 mais dont une partie sera utilisée à la réalisation d'activités à mener en 2026. Ceux-ci sont principalement constitués des reliquats non réalisés des financements de la Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC) ainsi que de la Coopération du Lichtenstein et de LuxDev dans le cadre du

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)

programme Smallholder Sustainability Upscaling Programme (SSNUP) pour un montant de 3 042 131 EUR. Les autres financements notables entrant dans cette catégorie proviennent également de LuxDev dans le cadre de projets au Bénin, au Rwanda et au Laos pour un montant total de 1 919 939 EUR, ainsi que d'Enabel pour un projet au Rwanda pour un montant de 162 621 EUR.

Dans les différents cas, des ajustements ont dès lors été appliqués afin de respecter le principe d'indépendance des exercices et de reporter ces financements sur l'année 2026.

Note 8 - Fonds propres

		31.12.2025	31.12.2024
Fonds associatifs	Les fonds associatifs ont été constitués au fil des années sur base notamment des dons reçus, les plus importants venant de la Fondation du Grand-Duc Henri et de la Grande-Duchesse Maria Teresa à hauteur de 85.000 EUR ainsi que des Rotary Clubs du Luxembourg au travers de l'action rotarienne espoir 2005 à hauteur de 161.000 EUR. Ces fonds ont notamment permis à l'association d'effectuer des investissements en faveur de la finance inclusive. Ce poste comprend également, depuis 2022, un montant de 300.000 EUR pour refléter la contribution de l'association à la création du FIT (Financing Innovation Tool). Ce montant apparaît dès lors également dans la rubrique immobilisations financières, à l'actif du bilan (cf. note 4) .	749.906	749.906
Réserve pour projets à réaliser	La réserve pour projets à réaliser est notamment composée de dons et d'affectation de résultat suite à la décision d'allocation du résultat des exercices antérieurs. Elle est destinée à être utilisée pour financer des projets, soit au cours de ce même exercice, soit au cours d'exercices ultérieurs. En 2025, elle a augmenté de 27.126 EUR grâce à l'affectation de 50 % du résultat de 2024.	528.607	501.481
Fonds dédiés	Les fonds dédiés sont constitués de ressources générées par l'organisation de la Semaine Africaine de la Microfinance (SAM) en 2017.	134.769	134.769
Résultats reportés	La rubrique résultats reportés enregistre les fractions des excédents des exercices antérieurs non affectés à des projets spécifiques de l'association. Cette rubrique augmente en 2025 de 27.125 EUR grâce à l'affectation de 50 % du résultat de 2024.	376.550	349.425
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice 2025.	127.857	54.251
Total		1.917.688	1.789.832

Note 9 - Fonds MAE LT pour Investissements

Ce poste du bilan correspond aux diverses mises à disposition à long terme de fonds du MAE reçus depuis l'origine de l'association corrigées de certains gains et pertes de change, revenus d'immobilisations financières, plus-values, moins-values et affectations en accord avec le MAE au fil des années.

Une sous-rubrique intitulée fonds MAE pour projets innovants a également été constituée en 2018. Celle-ci est composée de la part MAE des dividendes perçus et des plus-value éventuelles liées à la cession de participations.

	Fonds MAE LT pour Investissements	Dont Fonds MAE LT pour projets innovants
31.12.24	1.615.633	433.922
Revalorisation Serinsa	-7.392	
31.12.25	1.608.240	433.922

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)

Note 10 - Provisions

Ce poste du passif reprend principalement des provisions associées aux risques spécifiques liés aux activités de ADA ainsi que des provisions pour charges courantes.

	31.12.2025	31.12.2024
Provision pour risques	36.687	42.814
Cette provision est liée au risque de couverture des pertes attachée à la participation de ADA dans la part A bis de la SICAV LMDF (cf. Note 4.1.), plus spécifiquement au vu de la situation économique et politique demeurant instable des pays dans lesquels sont faits ces investissements.	36.687	42.814
Provisions liées à la gestion de l'association	140.484	137.794
L'Association provisionne un montant correspondant aux droits à congés acquis par les salariés, mais non encore utilisés au 31 décembre 2025. Les charges sociales qui correspondent à ces droits sont également provisionnées.	140.484	137.794
Total	177.172	180.608

Note 11 - Dettes

	31.12.2025	31.12.2024
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	3.016.792	1.923.311
Dettes sur achats et prestations de service	2.057.938	1.749.457
Subvention MAE non utilisée	794.557	0
Autres dettes	164.297	173.854
Total	3.016.792	1.923.311

Les dettes sur achats et prestations de services sont principalement des charges à payer liées aux programmes, il s'agit de dépenses comptabilisées en 2025 et généralement payées dans les premiers mois de l'année suivante.

En 2025, un montant de 794 557 EUR est, de plus, enregistré en dette pour refléter le total des subventions du MAE non utilisées sur le mandat 2022-2025.

Les autres dettes sont principalement constituées du montant dû au Centre Commun de la Sécurité Sociale.

Note 12 - Financements et autres revenus disponibles

	31.12.2025	31.12.2024
Financements	13.312.710	13.228.034
Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur	8.527.779	7.959.942
Autres organismes nationaux et étrangers	4.784.931	5.268.091
Autres produits d'exploitation	1.915.235	900.758
Produits liés aux activités de développement	1.909.510	888.973
Dons et cotisations	5.725	11.785
Produits provenant de participations	1.954	10.001
Produits financiers	20.524	32.000

Le budget total de l'année 2025 était de 19 200 200 EUR, dont 8 948 091 EUR couverts par le mandat du MAE. De ce montant 8 527 779 EUR ont été financés par le MAE en 2025.

Des 4 784 931 EUR provenant d'autres organismes nationaux et étrangers, 1 888 511 EUR ont permis le financement du programme Smallholder Sustainability Upscaling Programme (SSNUP) dont 64 % financés par la Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC), 24 % par le MAE (via LuxDev) et 11 % par la Coopération du Liechtenstein (Liechtenstein Development Service - LED). L'année 2025 est une année de transition entre la phase 1 et la phase 2 du programme SSNUP, se reflétant par une diminution conséquente des financements utilisés au cours de l'année.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)

Cinq autres projets ont également été financés au travers de LuxDev pour un montant total de 2 037 906 EUR :

- le projet de développement rural autour de Village Credit Schemes – VCS (systèmes de crédit villageois), en collaboration avec la Lao Microfinance Association (LMFA), au Laos ;
- le projet d'amélioration de l'accès des populations aux produits non financiers et financiers au Bénin ;
- le programme de développement rural et sécurité alimentaire au Mali ;
- le projet de facilitation des investissements de projets « bancable » de MPME avec la mise en place d'un mécanisme de financement de type YES-FI au Rwanda ;
- le projet de développement de moyens de subsistances durables et de diversification des revenus des petits exploitants agricoles au travers de l'agro forêt.

D'autres organismes ont également participé au financement des projets menés par l'association dont l'initiative Internationale pour le Climat du ministère allemand de l'environnement (BMU - Bundesministerium für Umwelt) pour 697 989 EUR et l'agence de développement du gouvernement fédéral belge (Enabel) à hauteur de 125 654 EUR.

Les produits liés aux activités de développement atteignent quant à eux 1 909 510 EUR. La nette augmentation de ce poste du compte de profits et pertes par rapport à 2024, s'explique, comme tous les 2 ans, par les recettes générées par l'organisation de la SAM pour un montant de 958 068 EUR. 584 732 EUR proviennent de LMDF en rétribution des services de l'association dans le cadre de son rôle de conseiller en investissement pour le fonds, ainsi que 118 770 EUR de Financing Innovation Tool SIS (FIT SIS) pour les services de conseil en investissements et d'accompagnement administratif et suivi financier fournis par ADA.

Depuis 2022, les loyers et les charges locatives des autres locataires de la Maison de la Microfinance (255 011 EUR en 2025) sont comptabilisés directement en déduction des charges.

Note 13 - Répartition des charges

Cette note présente l'ensemble des charges et des engagements de l'exercice en distinguant celles liées aux activités de développement de celles liées à la gestion administrative.

	Activités de Développement		Gestion administrative			
Charges	2025	%	2025	%	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'exploitation	13.857.229	92%	1.214.306	8%	15.071.534	14.045.095
Soutien au développement et autres aides versées	4.431.754	100%	0	0%	4.431.754	5.568.075
Charges liées aux activités de développement	5.569.423	100%	0	0%	5.569.423	3.418.389
Charges liées à la gestion administrative	0	0%	384.450	100%	384.450	404.894
Autres charges d'exploitation	114.464	66%	60.153	34%	174.618	122.340
Frais de personnel	3.741.588	84%	710.493	16%	4.452.081	4.483.515
Corrections de valeurs	0	0%	59.209	100%	59.209	47.882
Charges Financières	51.031	100%	0	0%	51.031	71.447
Intérêts et autres charges financières	51.031	100%	0	0%	51.031	71.447
Total	13.908.260	92%	1.214.306	8%	15.122.565	14.116.542

La rubrique soutien au développement et autres aides versées enregistre l'ensemble des tranches de financement versées par l'association dans le cadre de contrats de partenariat.

Les charges liées aux activités de développement se composent, quant à elles, de toutes les autres dépenses nécessaires à la mise en œuvre des programmes et effectuées directement par ADA. Il s'agit principalement des dépenses liées :

- aux honoraires des consultants court terme engagés pour l'exécution des programmes à hauteur de 2 150 542 EUR ;
- aux honoraires des consultants long terme (18 ETP en 2025) engagés directement par l'association pour la mise en œuvre des activités sur le terrain pour 1 226 750 EUR. Ceux-ci jouent un rôle de chargé de programme, de chargé d'investissement, de chargé de gestion des connaissances, de responsable programme ou de conseiller projet ;
- aux missions et déplacements pour 512 528 EUR.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2025 (suite)

L'organisation biennale de la SAM explique la nette augmentation des charges liées aux activités de développement, pour un montant de 1 479 980 EUR.

Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) employés en 2025 est de 41,2 (41,7 en 2024).

Note 14 - Produits et charges financiers

La rubrique autres intérêts et autres produits financiers enregistre les intérêts générés sur les comptes bancaires et les dépôts à terme ainsi que les gains de change. Les intérêts et autres charges financières reprennent les pertes de change et les frais bancaires.

Note 15 - Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement majeur postérieur à la clôture n'a été identifié par la direction.



ADA – Appui au développement autonome
39, rue Glesener
L-1631 Luxembourg
Tél. : +352 45 68 68 1
Fax : +352 45 68 68 68
www.ADAimpact.lu